

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 14 MARS 2022

Mme La Principale ouvre la séance à 17h20

La secrétaire de séance est Mme Jennifer MADZIARA

Est présente Mme Sandrine POLESE agent comptable.

1- Approbation du compte-rendu du CA du 01/02/2022 et de l'ordre du jour

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu à l'unanimité.

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2- Compte-financier 2022 et rapport de l'ordonnateur

Mme Sandrine POLESE, agent comptable, prend la parole. Elle se présente. C'est elle qui fait la présentation du compte financier à l'aide d'un PowerPoint.

Elle débute par l'état des modifications apportées au budget au cours de l'année 2021.

Concernant le budget, les recettes s'élèvent à 255 805.88€ et les dépenses à 253 234.18€ ce qui donne un résultat positif et une capacité d'autofinancement de 2 571.70€. Ce qui amène une augmentation du fonds de roulement.

Mme POLESE continue par le bilan fonctionnel du compte financier. Elle donne la définition de l'Actif qui est l'ensemble du patrimoine de l'établissement, et du Passif qui finance l'actif.

En ce qui concerne l'actif, les immobilisations ont une valeur actuelle de 3 873,15€, les stocks représentent 6 639,11€, et les créances, qui sont surtout des factures de demi-pension qui n'étaient toujours pas payées au 31/12/2021. Enfin la valeur de la trésorerie active est de 161 506,12€, ce qui donne un actif total de 181 835,31€.

Concernant le passif, il inclue les ressources stables (réserves immobilisées, subvention d'investissement, les réserves de l'établissement et le résultat), le passif d'exploitation inclue les dettes d'exploitation qui sont les factures non parvenues au 31/12 et des reliquats de subventions. La dernière partie étant la trésorerie passive.

Ces éléments nous permettent de connaître le fonds de roulement qui représente la somme des ressources stables à laquelle on soustrait la somme des emplois stables. Le fonds de roulement s'élève ici à 133 032.27 €. Ils permettent également de calculer le besoin en fonds de roulement en soustrayant le passif d'exploitation à l'actif d'exploitation (26 312,27€ de besoin en fonds de roulement) et la trésorerie de l'établissement qui s'élève à 159 345,14€.

L'agent comptable détaille un graphique sur l'évolution du fonds de roulement de 2016 à 2021.

Pour 2021, le fonds de roulement s'élève donc à 159 345,14€ ce qui représente 194 jours de fonctionnement.

Mme POLESE demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas Mme ZIMMERMANN passe au vote, qui se fait en 2 parties pour le compte financier.

Le Conseil d'Administration arrête le compte financier sans réserve à l'unanimité

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration affecte le résultat à l'unanimité.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Kieffer présente le rapport de gestion :

- Activités pédagogiques : 9026,33€
- Vie de l'élève : 5805,61€
- Administration et logistique : 90 579,51€
- Restauration/ hébergement : 133 690,17€
- Bourses : 14 703€

4. Prélèvement sur fonds

Demande de prélèvement sur fonds :

- 3500€ pour la réparation de la chambre froide
- 337€ d'admission en non-valeur

Le prélèvement sur fonds de 3837€ est accepté à l'unanimité.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

5. Admission en non-valeur

Quand une créance de cantine reste impayée malgré les relances, le collège fait appel à un huissier. Si la famille n'est pas solvable, la créance ainsi que les frais d'huissier sont à la charge de l'établissement, ici 252€ + 85€ de frais d'huissier.

L'admission en non-valeur de ces créances est votée à l'unanimité.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

4. Divers

CDI : Mme MADZIARA demande que les livres perdus ou fortement détériorés soient remplacés ou remboursés au prix du neuf.

Le remboursement ou le remplacement est voté à l'unanimité sans réserve.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Continuité pédagogique : Mme FORNIER souhaitait, au nom des enseignants, porter à l'attention des parents que la continuité pédagogique n'était pas mise en place par la plupart des élèves. En effet, les élèves absents pour cause de COVID ou cas contact ne reprennent en majorité pas les cours mis à disposition par les enseignants.

M DESINDE demande alors s'il a été vérifié que ce n'était pas un problème d'ordre technique : problème d'accès à internet ou pas de PC.

Mme FORNIER lui répond que le recensement des élèves susceptibles d'avoir des soucis de cet ordre a été effectué et que dans ce cas, ce sont simplement des élèves qui ont la paresse de reprendre les cours.

18h37, Mme ZIMMERMANN lève la séance.

La Secrétaire de séance

J. MADZIARA



La Présidente du Conseil d'administration



A. ZIMMERMANN